

IDÉES

Concordia: la liberté d'expression manipulée?
Page B 5



SCIENCE

L'histoire du Québec racontée par gènes
Page B 6



LE DEVOIR



PERSPECTIVES

Les produits équitables

Un marché qui tarde à s'imposer

Alors qu'ils foisonnent dans les pays européens, les produits issus du commerce équitable tardent à prendre leur envol au Québec. Par manque de visibilité, de diversité, d'appui des gouvernements tout comme des grands réseaux de distribution.

FABIEN DEGLISE
COLLABORATION
SPECIALE

La révolution annoncée n'a pas encore eu lieu. Ouvert en grande pompe à la fin des années 90, le marché des produits équitables est encore loin d'avoir donné au Québec les résultats escomptés par les promoteurs du «consommer éthique». Trop peu nombreux, pas assez visibles et surtout peu soutenus par les instances gouvernementales mais aussi par les géants de la distribution, les produits équitables en sachet, en granulé, à pelure, à pétale ou en bois tardent en effet à se démocratiser. Ou pire, à faire

Les cultivateurs de café n'ont pas le monopole de la servitude

leur apparition. Et cette tendance lourde est peut-être là pour rester.

La philosophie sous-jacente, martelée à maintes reprises dans les médias au tournant du

dernier siècle (celui du premier pas de l'homme sur la Lune!), avait pourtant de quoi séduire: en jetant son dévolu sur les cafés, sucres, thés, meubles et consorts frappés du sceau de Transfair Canada, l'organisme chargé de certifier l'équitable, l'habitant du Nord assurait ainsi aux producteurs du Sud une juste rétribution pour son labeur. Loin des nombreux intermédiaires avides de profits entretenus par les règles du commerce international conventionnelles. Une question de «justice et de développement durable» qui aujourd'hui se résume ici à un seul produit, ou presque: le café.

Plus que le café

Les chiffres sont sans équivoque. La quantité de café torréfié et certifié équitable vendu au pays est passée de 22 tonnes à... 227 tonnes entre 1998 et 2001, selon Transfair Canada, qui anticipe près de 400 tonnes pour l'année en cours. Une goutte d'eau, certes, au milieu des 53 000 tonnes importées

VOIR PAGE B 2: ÉQUITABLE



REUTERS

Les ventes de café équitable atteindront 400 tonnes cette année au Canada.

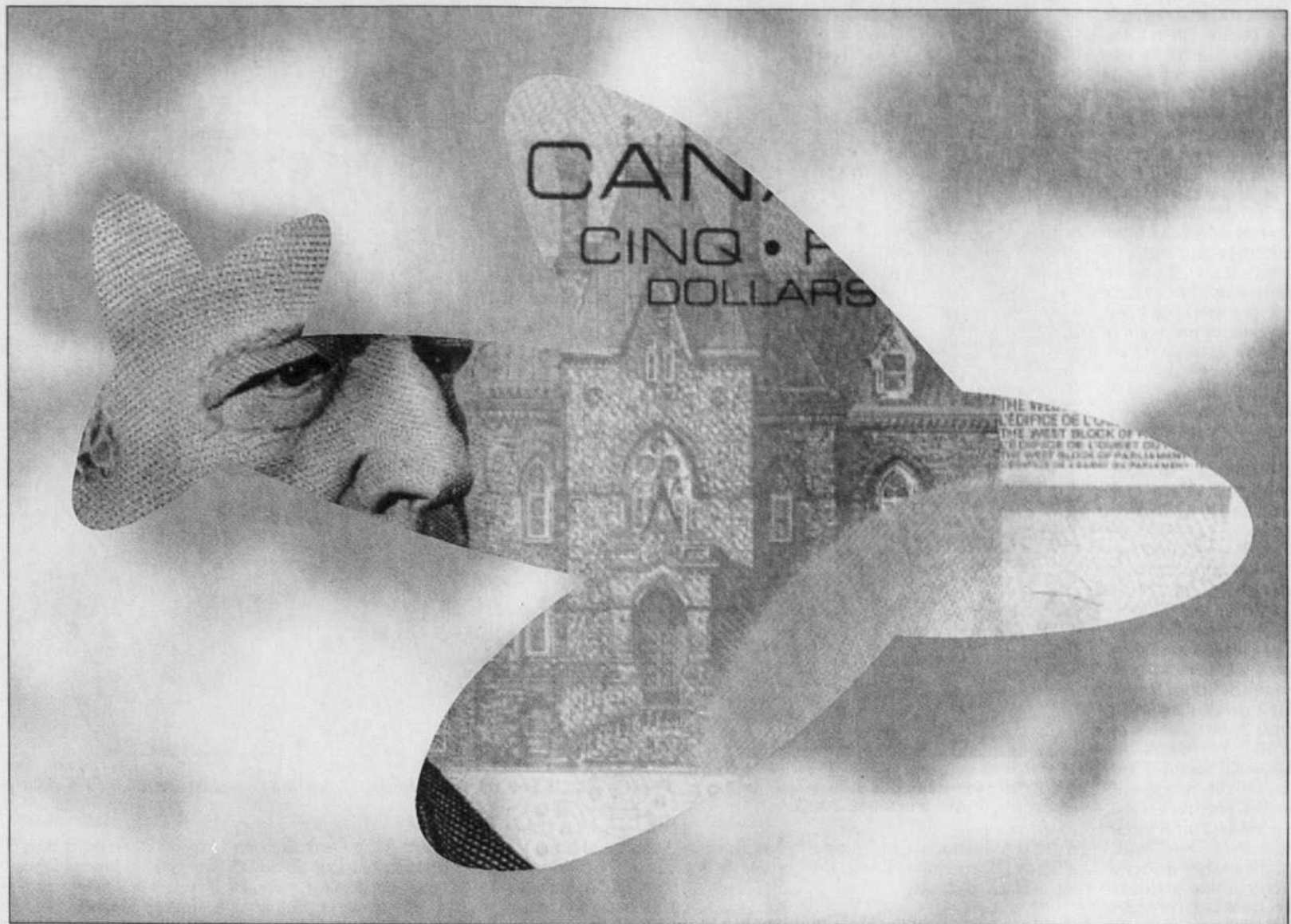


ILLUSTRATION CHRISTIAN TIFFET

Au début des années 80, le resserrement de la concurrence dans le transport aérien a incité les entreprises à donner leurs premiers «milles aériens».

Les programmes de fidélisation de la clientèle

Acheter... et voler

Air Miles, Aéroplan et autres appâts permettent aux commerçants de connaître leurs clients

Plus qu'un effet de mode, les programmes de fidélisation Air Miles, Aéroplan, Optimum et autres Pétro-Points sont là pour rester. S'ils sont, pour le consommateur, un moyen d'en tirer un peu plus de chaque dollar dépensé, ils constituent, pour les commerçants, non seulement une façon d'appâter la clientèle mais surtout une rare possibilité d'apprendre à mieux la connaître.

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

Il fut un temps où tout bon commerçant connaissait ses clients. Il savait quelles étaient leurs habitudes. Il pouvait détecter leurs changements de goût. Il parvenait à trouver les petites attentions qui leur feraient plaisir. Depuis, ces commerçants ont été remplacés par des gérants de magasins à grande surface pour lesquels la clientèle est devenue une masse anonyme qu'ils ne comprennent pas.

«C'est l'aspect le plus intéressant et certainement le plus rentable des programmes de fidélisation», explique Jacques Nantel, professeur de marketing à l'École des hautes études commerciales et titulaire de la chaire de commerce électronique RBC Groupe financier. «Bien sûr que ces cartes et ces programmes visent à récompenser les clients qui prennent l'habitude de venir chez vous. Mais leur plus grand avantage est d'aller chercher plus d'information sur les caractéristiques de ces consommateurs afin d'ajuster les stratégies de marketing. Et cela, je crois que les entreprises auront de plus en plus de mal à s'en passer.»

L'idée des programmes de fidélisation ne date pas d'hier. On distribuait déjà des dollars Canadian Tire dans les années 50. Une dizaine d'années plus tard, les belles-sœurs de Michel Tremblay collaient des timbres-prime Goldstar. Au début des années 80, le resserrement de la concurrence dans le transport aérien a incité les entreprises à donner leurs premiers «milles aériens». Le phénomène s'est reproduit quelques années plus tard dans le domaine du commerce au détail, provoquant une multiplication rapide du nombre de programmes offerts aux consommateurs.

Aujourd'hui, on estime qu'un peu plus de 60 % des Canadiens seraient détenteurs d'au moins une carte du genre. «C'est un bon moyen d'établir une relation à long terme avec sa clientèle en des temps où les gens se révèlent de plus en plus infidèles en ce domaine», dit Jacques Nantel.

Néanmoins, l'expérience ne se révèle pas toujours des plus positives. Nombreux sont ceux qui ont perdu l'espoir d'avoir un jour assez de points pour pouvoir toucher ce fameux billet d'avion gratuit qu'on leur a fait miroiter. Il fallait avoir fait des achats de 60 000 \$, voire de 150 000 \$ selon le cas, pour avoir droit à un aller simple pour Paris avant que les compagnies aériennes n'annoncent récemment une réduction de la valeur de ces points.

Diversification

«Au début de notre programme, en 1992, nous n'avions quasiment que des billets d'avion à offrir à nos membres», dit Brian Pearson, président du programme Air Miles au Canada, qui compterait aujourd'hui plus de 12,5 millions de membres au pays et dont on évaluait l'an dernier que sept millions de membres n'avaient toujours pas dépensé un seul de leurs «milles aériens». «Depuis, nous avons ajouté plusieurs autres récompenses plus faciles à obtenir, comme des billets de cinéma, des billets pour les matchs du Canadien, du matériel électronique, etc. Il est vrai qu'une part importante de nos membres préfèrent accumuler leurs points dans le but de réaliser un grand rêve, comme partir en Europe, ajoute-t-il. Mais il y en a beaucoup d'autres, particulièrement au Québec, qui choisissent de les utiliser pour s'offrir de plus petites récompenses. Ce qu'on doit surtout comprendre, c'est qu'il n'est pas dans notre intérêt d'avoir l'air de piéger les gens.»

D'autres problèmes sont apparus avec le temps. On s'est notamment inquiété de l'impact que pouvait avoir sur les compagnies aériennes la circulation de l'équivalent de 170 à 765 milliards \$US en «milles aériens». Cela justifiera d'ailleurs la décision de certaines compagnies d'en déprécier la valeur de façon unilatérale. On s'est également interrogé sur le droit des individus de s'approprier les points bonis remis pour des achats réglés par leurs employeurs. Ce problème éthique provoquera la démission de députés en Allemagne. Il incitera également la Cour canadienne de l'impôt à décider en 1995 — sans grand effet jusqu'à présent — que ces points bonis devaient être comptabilisés comme une forme de revenu et par conséquent être imposables.

Information «sensible»

Malgré tous ces problèmes, de plus en plus d'entreprises évaluent la possibilité de créer leur programme de fidélisation ou de se joindre à un programme existant. «C'est une décision lourde de conséquences», explique Paul Lafortune, vice-président exé-

cutif de la société montréalaise Cyberpro Technologies. D'une part parce qu'elle représente un engagement financier important dans des secteurs où les marges de profit sont souvent très minces. D'autre part parce qu'une fois que les clients ont des cartes de fidélisation entre les mains, on ne peut plus reculer.»

Diverses avenues technologiques s'offrent alors. On peut opter pour une carte magnétique ou munie d'un code-barre et dont les renseignements seront transmis à un serveur central d'où il faudra par la suite extraire l'information. On peut opter pour la carte à puce, plus coûteuse mais qui facilite la mise à jour du compte des clients en temps réel.

Chez Van Houtte, on a décidé de marier les plus vieilles techniques de marketing aux plus récentes technologies. Les clients de la chaîne de cafés continuent de trimballer l'éternelle carte qui sera marquée chaque fois qu'ils achèteront un café et qui, au bout du compte, leur vaudra un café gratuit. Les employés de bureau, de leur côté, sont invités à se rendre sur un site Internet où, en échange de leur opinion sur les produits offerts dans les machines à café Selena, ils courent la chance de gagner un voyage en Europe. «Cela nous permet de connaître un peu mieux notre clientèle et de savoir ce qu'elle aime», dit Jean-Yves Monette, vice-président exécutif et président de l'exploitation café chez Van Houtte.

Les renseignements dont ont typiquement besoin les commerçants n'ont rien de très compliqué, explique Paul Lafortune. Le simple fait de pouvoir aller au delà des habituelles statistiques de ventes et de connaître le taux de fréquentation ou les dépenses moyennes des clients permet de comprendre beaucoup mieux la façon dont se subdivise cette clientèle et quelles stratégies de marketing sont susceptibles d'être les plus efficaces. La possibilité de croiser ces données avec les habitudes de consommations de ces mêmes clients au supermarché ou dans leurs loisirs démultiplie évidemment la somme de données à tirer de ces programmes.

Cela pose alors inévitablement la question de la confidentialité de ce genre d'information. Par le passé, on ne s'est pas gêné pour vendre de telles banques de données lorsqu'on s'est retrouvé en difficultés financières, note Jacques Nantel. «Les détaillants, de nos jours, perçoivent ces données sur leurs clients comme l'un de leurs actifs les plus importants. Ils sont donc très réticents à les vendre, dit Paul Lafortune. Ils savent aussi que les clients risquent de ne pas apprécier la manœuvre et de le leur faire payer cher. Le but de ces programmes de fidélisation est de mieux satisfaire la clientèle, pas de se la mettre à dos.»

«Je crois que les entreprises auront de plus en plus de mal à s'en passer»

• PERSPECTIVES •

Turbulence en Côte d'Ivoire

Un putsch annoncé

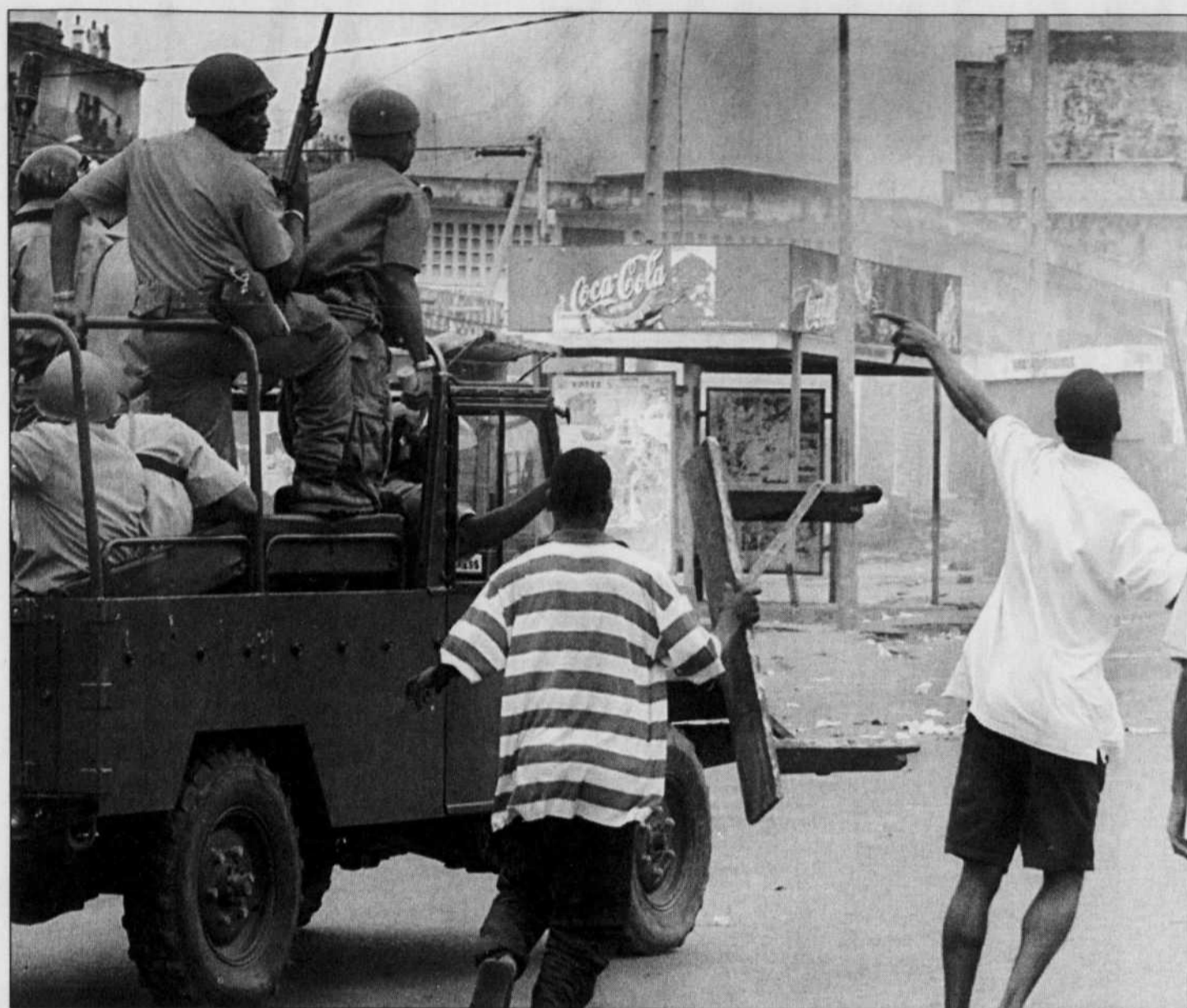
Crise financière de l'État, guerre des chefs et xénophobie ont eu raison du « modèle ivoirien »

STEPHEN SMITH ET
JEAN-PIERRE TUQUOI
LE MONDE

Pendant trente ans, la Côte d'Ivoire est restée une équation stable: une autocratie plus éclairée qu'ailleurs et l'ouverture des frontières aux « parents pauvres » des arrière-pays du Sahel alimentaient une prospérité résumée en deux mots: le « miracle ivoirien ». En réalité, l'infantilisation — longtemps cultivée par une pléthore de coopérants français — et une immigration massive, mal vécue par les Ivoiriens, y préparaient des lendemains explosifs.

Si un « modèle ivoirien » a un jour existé, il a volé en éclats en 1990. Jusque-là, l'ancienne colonie française offrait l'image d'un pays uni autour de son président charismatique, Félix Houphouët-Boigny. Le multipartisme n'y était pas de mise (en violation de la Constitution), mais le développement réel du pays — premier producteur mondial de cacao et troisième exportateur de café — faisait oublier le régime du parti unique. Mais au printemps 1990, la Côte d'Ivoire s'enflamme. Un mouvement de contestation ébranle l'autorité de l'État et contraint le gouvernement à retirer un plan d'économie dont les fonctionnaires devaient faire les frais. « Houphouët, voleur! », crient les manifestants dans les rues d'Abidjan. Le multipartisme devient effectif, et une quarantaine de partis politiques voient le jour. Cette surabondance n'empêche pas les élections présidentielles (pour le 7^e mandat de Félix Houphouët-Boigny), législatives et municipales d'avoir lieu dans le calme. Avec un score honorable de 19 %, l'opposant Laurent Gbagbo prend ses marques.

Le décès de Félix Houphouët-Boigny, le 7 décembre 1993, ouvre une période d'incertitude. Une réforme de la Constitution avait prévu de confier au président de l'Assemblée nationale l'achèvement du mandat présidentiel en cas d'incapacité ou de disparition, mais sa lecture est diversement interprétée. Récusé par le premier ministre de l'époque,



Il y a deux ans déjà, des supporters du dirigeant de l'opposition ivoirienne, Alassane Ouattara, envahissaient les rues pour protester contre le scrutin d'octobre 2000.

Alassane Ouattara, l'héritier du « Vieux », Henri Konan Bédié, est un président contesté.

Autoritarisme et anarchie

Le scrutin présidentiel d'octobre 1995 aurait dû changer la donne. Cependant, jugeant inac-

ceptable le code électoral, l'opposition le boycotta. Henri Konan Bédié est élu avec 96 % des voix sur fond de manifestations de rue violentes.

La crise financière de l'État est le problème de fond. La Côte d'Ivoire a beau être la troisième

économie d'Afrique subsaharienne — derrière l'Afrique du Sud et le Nigeria —, la dégringolade des cours de ses matières premières ampute les ressources du pays et révèle la gabegie des deniers publics et l'étendue de la corruption. La dévaluation de 50 % du

franc CFA, en janvier 1994, n'a permis qu'une relance éphémère, sans impact sur ces déficiences de fond.

La situation politique ayant épousé une courbe parallèle, une mutinerie de soldats impayés vire, en décembre 1999, au coup

d'État, le premier de l'histoire du pays. Le général Robert Guéï, à la tête d'un Comité national de salut public (CNSP), destitue le président Bédié.

« Les règles de la démocratie seront respectées », promet-il. En réalité, la junte au pouvoir conjugue autoritarisme et anarchie. Le discours xénophobe du président Konan Bédié, hérité de « l'ivoirité », est repris et développé. Il sanctifie la chasse aux « allo-gènes », en particulier dans la « boucle du cacao », l'ouest du pays, où la présence de nombreux étrangers — un tiers des habitants au niveau national — pose un problème foncier réel. Mais la classe dirigeante ivoirienne joue à l'exclusion pour se débarrasser d'Alassane Ouattara, de « nationalité douteuse », à l'approche de l'élection présidentielle de l'automne 2000. Finalement, en l'absence du chef du Rassemblement des républicains (RDR), c'est le socialiste Laurent Gbagbo qui déjoue un coup de force électoral avec l'appui de la rue.

Devenu président, il souffre d'un déficit de légitimité, d'autant qu'il reprend à son compte la querelle identitaire, concentrée sur le « Nordiste » Alassane Ouattara, érigé en symbole de ralliement des « porteurs de boukous » venus du Sahel. L'attentisme des investisseurs et des bailleurs de fonds, au premier rang desquels le FMI et la Banque mondiale (pour cause d'arrières de paiement), aggrave la crise. Ayant mis le pays « sous observation », l'Union européenne tarde également à reprendre sa coopération.

Le dernier coup de force en date, imputé au général Guéï, intervient alors que les vannes financières commencent à se rouvrir et que les cours du cacao — au plus haut depuis trente ans — nourrissent l'espoir d'une « consolidation », en attendant la relance. En début d'année, Paris avait débloqué 183 millions d'euros d'aide budgétaire, « la plus importante attribuée depuis 1995 à un État africain », soulignait alors Paris. À présent, tout est à refaire.

ÉQUITABLE

Outre le café, le riz, le sucre, le thé, le cacao, les meubles à monter soi-même, les fleurs ou encore les bananes et d'autres fruits sont disponibles dans le commerce équitable

SUITE DE LA PAGE B 1

bon an mal an du Brésil, de la Colombie, du Guatemala, du Mexique, du Pérou ou encore du Salvador. Un bon début aussi pour Oxfam, un des pourvoyeurs de café équitable au Canada, qui plus tôt cette semaine a décidé de lancer une vaste campagne médiatique afin d'inciter les multinationales du café à payer elles aussi un prix plus juste aux producteurs. Histoire d'accroître, par le jeu de la consommation de masse, ces résultats.

Mais le commerce équitable, on s'en doute, ne se limite pas à cette seule boisson qui « fait dormir quand on n'en prend pas », comme la décrivait l'humoriste français d'une autre époque Alphonse Allais. Les cultivateurs de café n'ont pas le monopole de la servitude vertement dénoncée par les organisations caritatives. Et dans les régions reculées du Vietnam, du Laos, de l'Uruguay, du Chili ou encore du Congo, les producteurs de riz, de sucre, de thé, de cacao, de meubles à monter soi-même, de fleurs ou encore de bananes et autres fruits seraient logés à la même enseigne.

En Suisse, l'un des modèles en matière de généralisation du commerce équitable, les consommateurs pourvus d'une conscience sociale le savent bien, eux qui depuis maintenant 10 ans peuvent s'approvisionner en produits équitables de toutes sortes dans une épicerie près de chez eux: bananes (le « produit phare » de ce nouveau concept chez les Helvètes), fleurs, sucre, miel, riz, jus d'orange, cacao et bien sûr café y sont disponibles. Là-bas, l'offre comme la demande sont telles que Max Havelaar Suisse, l'organisme qui orchestre la mise en marché de l'équitable au pays du chocolat, annonçait en mai dernier ne plus avoir besoin de subventions de l'État pour poursuivre sa mission.

Ventes records

« L'an dernier, nous avons fait

un chiffre d'affaires record de 84 millions de francs suisses [88 millions de francs suisses (SCAN)], explique Didier Deriaz, porte-parole de Max Havelaar Suisse, dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir*. « Le commerce équitable, ajoute-t-il, se porte très bien ici. Nous avons eu la collaboration inconditionnelle de l'ensemble des distributeurs de la Confédération, l'aide du Secrétariat d'État à l'Économie [une subvention de 160 000 \$ par année pendant huit ans] qui nous a permis de lancer des campagnes publicitaires à la télévision, l'adhésion massive à nos produits des cantines et restaurants d'entreprises et de grandes institutions comme les bureaux de l'ONU ou de Novartis [8000 employés] et le soutien de la population dont 50 à 60 % sait que nous existons et ce que nous offrons. »

Une formule gagnante qui a de quoi rendre jaloux les homologues canadiens de Max Havelaar Suisse, les Equiterre, Oxfam-Québec et autres Plan Nagua qui sont à des années-lumière d'une telle diversité de produits et surtout d'une telle pénétration du marché. Certes, le café équitable se retrouve depuis peu sur les étagères des Loblaw, IGA ou Provigo de la province. Mais leur présence se fait encore timide et se limite bien souvent aux espaces consacrés à l'alimentation naturelle. « Pour le moment, c'est là que nous pouvons le vendre », explique Josée Bédard, porte-parole de Loblaw. Le produit n'est pas assez connu et semble répondre seulement aux besoins des gens qui s'intéressent à cette forme d'alimentation. »

Accessibilité

Même chose pour le cacao, les tablettes de chocolat, le sucre et le thé, disponibles en dose homéopathique au Québec généralement dans des magasins spécialisés peu fréquentés par une « masse critique qui fait toute la différence », commente M. Deriaz. « Si les produits équitables ne sont pas facilement accessibles, ajoute-t-il, si le consommateur doit faire un effort

pour se les procurer, la sauce n'a aucune chance de lever. » Une sauce à laquelle il est également impossible d'ajouter du jus de fruit, du miel, du riz, des bananes ou encore des fleurs, qui brillent depuis toujours par leur absence de ce côté de l'Atlantique.

« C'est que nous en sommes encore à nos débuts », explique Isabelle St-Germain, coordonnatrice du programme commerce équitable chez Equiterre. Au départ, nous voulions axer nos campagnes de sensibilisation vers les consommateurs et sur le café seulement, un produit consommé par tous, pour faire passer le message. Il reste encore du travail à faire et le reste devrait suivre... »

Peut-être. Car la jeunesse du mouvement n'explique pas à elle seule l'incapacité de l'alimentation équitable à s'immiscer dans les paniers d'épicerie d'un grand nombre de consommateurs. Depuis leur apparition, les produits issus de cette nouvelle forme de commerce rencontrent en effet une multitude d'écueils que leurs promoteurs ne semblent pas en mesure d'éviter.

Lié au bio

À preuve: le destin du commerce équitable est aujourd'hui étroitement lié à celui de l'alimentation biologique — la plupart des produits équitables s'affichent également bio — et à son bassin de consommateurs marginaux. « En plus de la responsabilité sociale, nous avons fait le choix ici de la qualité des produits », résume Mme St-Germain. Mais en même temps, celui d'une faible demande et d'une politique de prix à la hausse qui aujourd'hui devient un frein à la diversité. Surtout dans le cas des fleurs, des bananes ou du jus d'orange équitables.

« Ce sont des produits importés frais qui ont besoin d'être écolés rapidement sur le marché », commente Caroline Whitby, directrice de Transfair Canada. Nous avons donc besoin de trouver un bon réseau de distribution et de nous assurer d'une demande suffisante pour que cela soit rentable. On ne peut faire venir un demi-conteneur de bananes si elles risquent de ne pas trouver preneur. » Ce qui pourrait être le cas en raison du prix antici-



Un cueilleur colombien dans une plantation près de Bogotà.

pèle: près de 1,25 \$ la livre contre une moyenne de 0,50 \$ pour leur pendant non équitable.

« C'est dommage parce que, avec plus de variété, nous pourrions certainement faire plus de promotion et peut-être finir par intégrer, comme c'est le cas dans une poignée de supermarchés, les aliments équitables dans les rayons non spécialisés », déplore Josée Bédard.

Un travail ardu

Marginalisés dans les épiceries faute d'être concurrentiels ou reconnus par la masse, les aliments équitables — le café en tête — le sont aussi dans les grandes institutions où les mentalités semblent difficiles à changer. Tout comme d'ailleurs les contrats d'exclusivité accordés pour plusieurs années aux grands dealers de caféine. Et ce même si, contrairement au reste des produits équitables, le café éthique, lui, se vend à un prix souvent égal, et parfois inférieur, au café non équitable. « C'est un travail de longue haleine », dit Mme St-Ger-

main. Plusieurs en servent... mais à côté du café conventionnel. Et ce n'est pas encore la majorité. Dans les universités, par exemple, les comités mis en place pour promouvoir le café équitable rencontrent des difficultés importantes. Il faut sans cesse faire de l'éducation. » Le tout avec des moyens très limités.

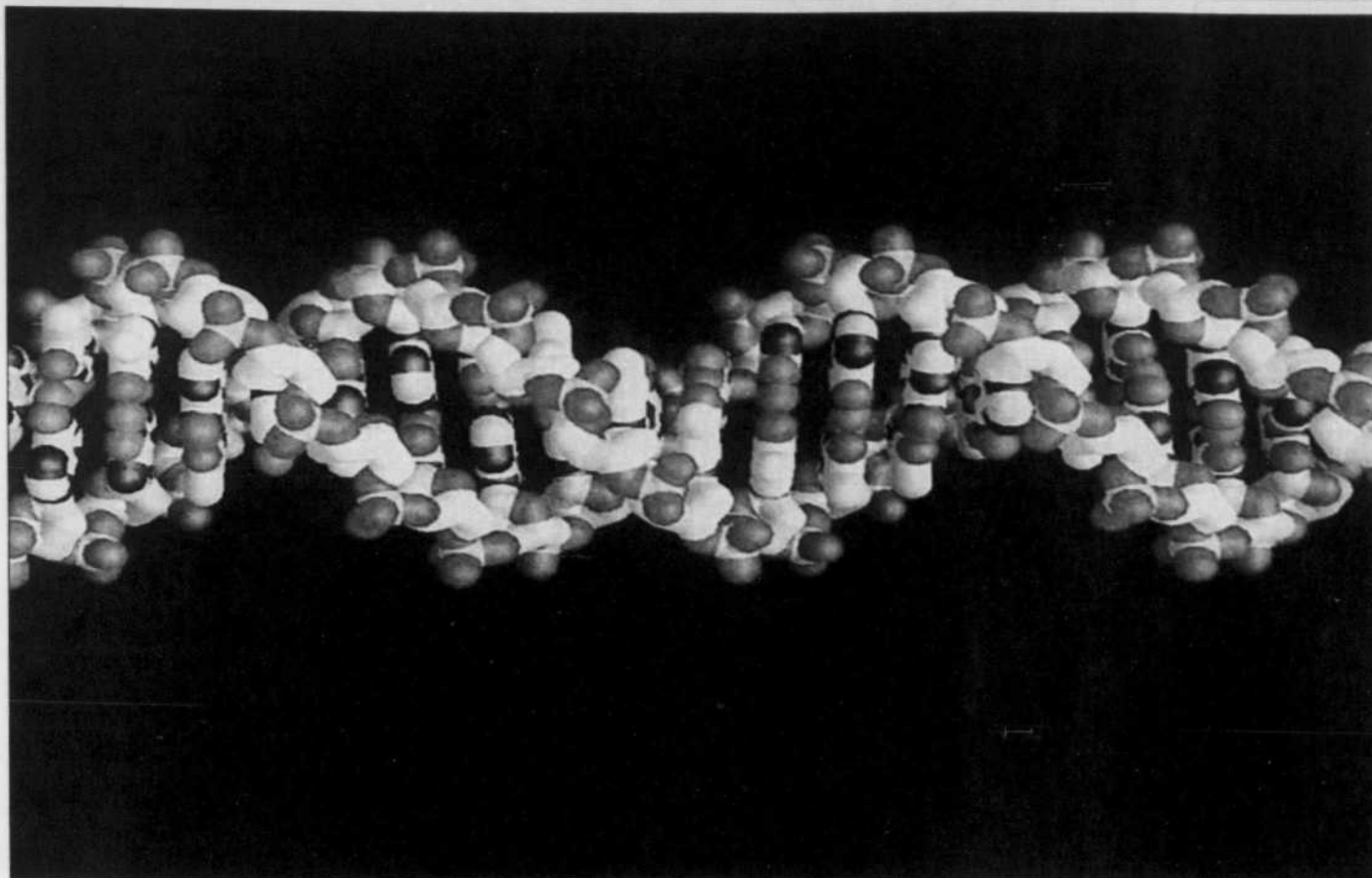
Car face aux multinationales de l'alimentation industrielle qui encombrant les garde-manger du Québec, les organismes versés dans le manger équitable ne font de toute évidence pas le poids, et leur pouvoir de conviction auprès des consommateurs, seuls capables d'accroître la demande et de facto la diversité et la visibilité de l'offre, s'en retrouve du même coup restreint.

« Nous avons très peu d'aide du gouvernement qui, contrairement à ce qui se passe en Europe, n'a pas encore décidé de soutenir nos démarches », souligne la responsable d'Equiterre. Lorsque vient le temps de faire une demande de subvention, nous n'entrons dans aucune case. Même si nous en-

rageons le développement international, nous ne sommes pas admissibles aux programmes de subvention dans ce domaine puisque cette aide au développement, dans le cas du commerce équitable, est indirecte. » Une incompréhension administrative avec laquelle Max Havelaar Suisse n'a heureusement pas eu à composer. « Une chance, lance M. Deriaz. Sans cet argent, nous n'aurions jamais pu nous lancer dans les mêmes campagnes médiatiques et nous n'en serions pas là aujourd'hui. »

Mais les temps changent et les récentes déclarations de Jean Chrétien sur les dangers de laisser le fossé s'élargir entre le Nord et le Sud pourraient bien renverser la vapeur et donner aux organismes de défense du commerce équitable les moyens dont ils rêvent pour généraliser leurs nouvelles règles commerciales. Caroline Whitby l'espère mais ne s'emballer pas trop vite. « En politique, il y a les paroles et il y a les gestes. Les deux ne coïncident pas forcément. »

• PERSPECTIVES •



Le dépôt d'ADN dans des banques privées pourrait poser des problèmes juridiques nouveaux.

AGENCE FRANCE-PRESSE

De nombreuses personnes donnent un échantillon de leur ADN à des banques privées

ADN.com

Les banques virtuelles ne suffisent plus à la demande

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Si, dans un élan d'altruisme, vous désirez offrir une contribution toute personnelle à la recherche visant à découvrir les gènes impliqués dans l'apparition de certaines maladies comme le cancer, le diabète et l'asthme, rien de plus simple: rendez-vous sur Internet à l'adresse dna.com ou dnaprint.com.

Une fois que vous vous serez enregistré, aurez fourni une foule de renseignements personnels, notamment sur votre état de santé, et aurez accordé votre consentement par le truchement de votre clavier d'ordinateur, on vous expédiera par la poste une trousse de prélèvement. Un simple grattage de l'intérieur de votre joue vous permettra de soutirer un échantillon de votre ADN, votre empreinte génétique, quoi, laquelle est enfouie au creux des cellules qui tapissent la muqueuse de votre bouche ainsi que dans toutes les autres cellules qui composent votre corps.

Loin d'être de la fiction, ces banques d'ADN virtuelles — dans le sens où leur constitution se fait par Internet — sont bien réelles et même fort populaires aux États-Unis. En une seule année, la société californienne DNA Sciences (dna.com) a recruté plus de 10 000 volontaires provenant de 50 pays. L'entreprise est carrément dépassée par le succès de son projet et refuse désormais de nouveaux donateurs, qui peuvent néanmoins s'inscrire sur une liste d'attente.

Mais qui sont ces volontaires qui répondent si candidement à l'appel de ces compagnies avides de leur fibre la plus intime? «Ceux qui donnent leur ADN à ces banques privées recherchent un bénéfice plus direct que celui qu'offriront des banques publiques sur des populations entières, comme celles montées au Royaume-Uni et en Estonie», précise la juriste Bartha Maria Knoppers, du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal (CRDP).

Un
changement
de
propriétaire
peut
se traduire
par un
changement
d'orientations
de recherche

Une démarche simple

Sur leur site Internet, ces sociétés sollicitent des volontaires en expliquant aux internautes que pour identifier des liens entre certaines maladies courantes et des gènes, ils doivent examiner l'ADN de milliers d'individus atteints d'une maladie héréditaire ou jouissant d'une

bonne santé. Ce qui est tout à fait vrai.

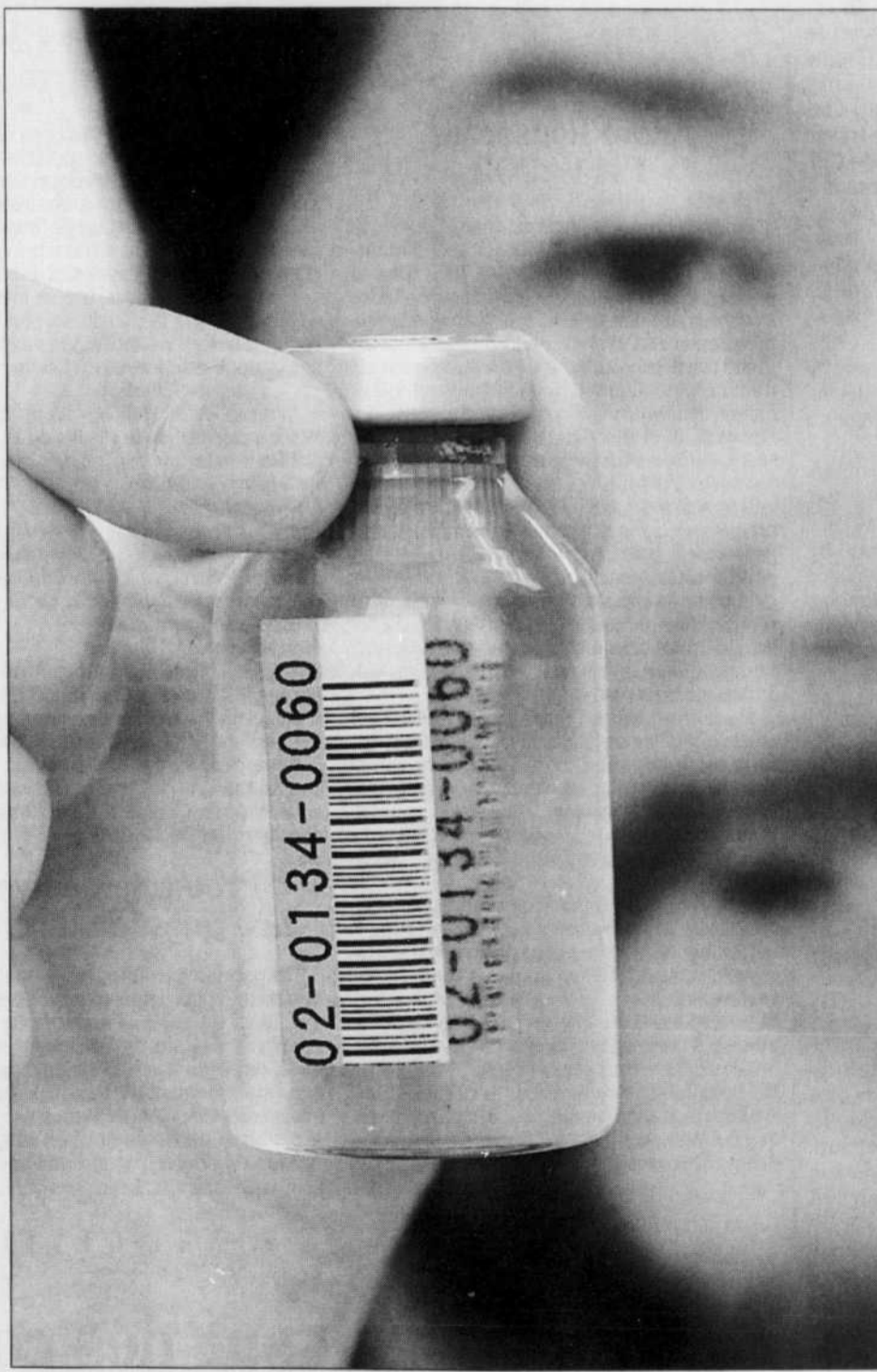
La démarche peut en tenter plusieurs. Elle est fort simple. Elle s'effectue sans le moindre intermédiaire. Aucun échange verbal avec un médecin ou un conseiller en génétique n'a lieu. Or c'est bien ce qui inquiète Mary R. Anderlik, de l'Institute for Bioethics, Health Policy and Law de l'école de médecine de l'université de Louisville, au Kentucky, et Bartha M. Knoppers, du CRDP, qui font toutes deux partie d'un groupe de recherche nord-américain qui s'intéresse aux banques commerciales de données génétiques.

«Sans aucune rencontre avec un intermédiaire qui discutera notamment de la démarche, on peut douter de la qualité des renseignements qui seront fournis, préviennent les deux avocates. Un enfant de dix ans pourrait bien s'amuser à faire cette démarche.»

Des inconnues

Beaucoup d'inconnues entourent également la confidentialité et la sécurité qui seront accordées aux données génétiques et personnelles fournies par les participants. «Comment les renseignements seront-ils gérés? La technologie Internet utilisée par l'entreprise est-elle sûre? Qui aura accès à ces données? Comment seront-elles distribuées aux chercheurs? Les compétences de ceux-ci sont-elles reconnues?», lance Mary Anderlik.

Les deux universitaires se préoccupent globalement de toutes les entreprises privées, par exemple SignalGene et Galileo Génomique, de Montréal, qui montent des



Le vice-président d'une banque d'ADN japonaise, Katsuhiko Miyachi, montre une ampoule contenant l'ADN dans un liquide de préservation pour l'entreposage.

AGENCE FRANCE-PRESSE

banques d'ADN dans le cadre de leurs recherches en génétique, lesquelles sont menées dans le but de commercialiser des tests de dépistage ou des traitements.

Depuis cinq ans, les compagnies pharmaceutiques sont également devenues collectionneuses d'ADN, souligne Bartha Knoppers. Dans le cadre de leurs essais cliniques visant à étudier l'interaction entre les médicaments et le génotype — le profil génétique — de la personne, elles prélèvent un échantillon de sang supplémentaire pour la création d'une banque d'ADN.

L'avenir incertain

Bien que ces banques privées servent des objectifs louables, leur avenir demeurera toujours incertain, préviennent les deux avocates. Qu'advient-il des échantillons d'ADN si l'entreprise qui les conserve fait faillite ou est vendue à une autre société dont le mandat s'éloigne des conditions originales de l'entente conclue au départ avec le donateur d'ADN? Quel sort réservera-t-on aux échantillons d'ADN rassemblés par un chercheur qui déménage ses pénates dans une autre institution? Les apportera-t-il dans ses bagages? Seront-ils détruits?

Un changement de propriétaire peut très bien se traduire par un changement d'orientations de recherche, avertit M^e Knoppers.

Un individu pourra avoir consenti à donner un échantillon de son ADN pour nourrir un projet de recherche sur les maladies neuro-dégénératives, comme la maladie d'Alzheimer. Or, entre les mains d'un nouveau chercheur, ce matériel génétique pourrait éventuellement servir à chercher le gène de la violence ou de l'alcoolisme, voire à identifier un profil de population dotée d'une intelligence supérieure...

Le consentement que les volontaires signent actuellement lorsqu'ils acceptent de participer à l'enrichissement d'une de ces banques privées ne prévoit pas tous ces aléas de la vie d'une entreprise commerciale. Le groupe nord-américain de juristes réfléchit justement aux stratégies qui permettraient de protéger les échantillons d'ADN qui se trouveraient dans de telles situations.

Les chercheuses proposent de créer une banque centrale publique et indépendante. Cette banque récupérerait toutes les «collections orphelines» afin d'éviter qu'elles soient détruites ou employées à d'autres fins qui ne respecteraient pas les volontés du donneur.

«Au moment du consentement précédant le don, il faudra prévoir de demander au participant s'il accepte que son ADN soit transféré dans cette banque publique lors d'une faillite ou de la vente de l'entreprise», précise Bartha Knoppers.



Michel David

Le marathonnier

Pendant que Mario Dumont jouait les amateurs publics en participant à des émissions d'information légère ou de divertissement, Jean Charest faisait la tournée des médias écrits et électroniques pour vendre le nouveau plan d'action libéral visant à «réinventer le Québec».

Ces stratégies de communication à l'opposé l'une de l'autre illustrent à merveille la situation dans laquelle se retrouvent les chefs des deux partis d'opposition en ce début d'automne. M. Charest doit jouer le tout pour le tout afin de se redonner en quelques mois la crédibilité qui lui fait cruellement défaut depuis quatre ans, tandis que le chef de l'ADQ croit pouvoir se permettre de surfer sur sa grande popularité.

Il faut reconnaître que M. Charest a connu, depuis dix jours, ses meilleurs moments depuis longtemps. Au cours de la dernière année, les rares points qu'ont marqués les libéraux ont surtout été le fait de la remarquable aptitude du PQ, et particulièrement du premier ministre Landry, à ce que Jacques Parizeau appelait «*autopéturerebanaiser*».

Plus encore que le contenu de son plan d'action, le simple fait d'en présenter un a semblé revigorer le chef du PLQ, comme s'il se surprenait lui-même. Même son impatience à l'endroit de Stéphan Bureau, mardi soir au Point, pouvait être interprétée comme de la détermination.

Bien sûr, on ne peut pas toujours être au sommet de sa forme. Règle générale, M. Charest est moins bon, pour ne pas dire ennuyant, dans ses entrevues avec la presse écrite. À en croire mes ex-collègues du Soleil, qui l'ont rencontré mercredi, il n'était pas très inspirant. Apparemment, il a fallu 90 minutes d'entrevue avant qu'il ne démontre «une passion demeurée jusque-là bien discrète». Lors de sa visite au Devoir, le lendemain, il a été plutôt moyen. Disons qu'il méritait un C.

À l'automne 1998, le chef du PLQ n'était manifestement pas prêt à entrer en campagne. Cette fois-ci, il a pris le temps de faire ses devoirs. Il y a quatre ans, il aurait été bien incapable de dire combien il y a d'unités d'accréditation syndicale à l'hôpital de Saint-Georges-de-Beauce et il aurait sans doute supposé que la «culture de silos» était une nouvelle technique agricole.

Après 18 ans en politique, M. Charest connaît bien son métier. Tant qu'il s'en tient aux grands principes de son plan d'action et au cadre financier dont quatre experts-comptables ont confirmé la validité, il donne l'impression de très bien savoir où il va. Dès qu'il doit en sortir, le portrait devient nettement plus flou.

Dans l'entrevue qu'il a accordée au Devoir jeudi, le chef du PLQ a clairement indiqué qu'il ne savait pas si son gouvernement pourrait trouver les ressources financières nécessaires à la construction du nouveau CHUM. Il n'était «pas évident» non plus que les groupes de médecine familiale pourraient être mis en place comme prévu. Dans les deux cas, il reconnaît pourtant qu'il s'agit de projets éminemment souhaitables.

Ce faisant, M. Charest semble confirmer les prévisions de François Legault et Bernard Landry, selon qui il sera impossible de réaliser les investissements nécessaires dans le réseau de la santé tout en diminuant les impôts, comme le prévoit le plan libéral.

En ce qui concerne la décentralisation, qui fait également partie des priorités d'un futur gouvernement libéral, la seule chose qui soit claire est que les régions régionales seront abolies et que l'administration du réseau de la santé sera de nouveau concentrée à Québec.

Il est remarquable de voir à quel point les priorités peuvent changer avec le temps et leur rentabilité électorale. N'insistons pas sur les «défusions», sinon pour dire que le cynisme avec lequel le PLQ a exploité la colère des opposants aux fusions pendant deux ans, tout en sachant très bien qu'ils s'empresseraient eux-mêmes d'enterrer le dossier, aurait pu inspirer quelques bonnes tirades aux auteurs de Bunker.

Au lendemain des élections de 1998, alors que le PLQ s'était retrouvé dans l'opposition avec une pluralité de voix, rien ne semblait plus urgent que de réformer le mode de scrutin afin d'y introduire un élément de proportionnelle qui permettrait de corriger au moins en partie les distorsions chroniques occasionnées par le système actuel. Curieusement, maintenant que l'ADQ a fait irruption dans le paysage, le nouveau plan libéral est muet sur la question. Quand on aborde le sujet, M. Charest devient évasif, cachant mal son agacement.

Le PLQ a fait preuve d'une audace et d'une transparence qui l'honorent en dévoilant son plan huit ou neuf mois avant les prochaines élections générales, une véritable éternité en politique. M. Charest devra avoir le souffle d'un marathonnier pour tenir la route tout ce temps. L'idée de forcer les deux autres partis n'était pas mauvaise. L'envers de la médaille? En attendant, toute l'attention sera concentrée sur le programme libéral, sur ce qu'il contient mais aussi ce qu'il ne contient pas.

Le respect de son cadre financier exige qu'à l'exception de la santé et de l'éducation, tous les budgets soient gelés pendant cinq ans, ce qui équivaut à des compressions budgétaires de l'ordre de 10 % en termes réels. M. Charest a précisé que tous les secteurs ne seraient pas touchés également. Autrement dit, il y aura des gagnants et des perdants.

Un gouvernement libéral couperait-il dans le logement social? Faudra-t-il renoncer à une nouvelle politique du cinéma? Fermer les délégations qu'on a commencé à rouvrir? A moins de pelleter encore un peu dans la cour des municipalités? On peut comprendre que M. Charest ne soit pas en mesure de présenter un budget de dépenses détaillé, mais il risque d'avoir tous les lobbys du Québec à ses trousses au cours des prochains mois. Jusqu'à présent, le chef du PLQ a toujours dit oui à tout le monde, y compris aux infirmières qui faisaient une grève illégale. Et, à l'approche des élections, il devient de plus en plus difficile de dire non.

m david@ledevoir.com

É D I T O R I A L

Maudite bureaucratie!

Dieu que les fédérations syndicales de médecins doivent jubiler en assistant au battage médiatique qui entoure la convocation par huissier d'un jeune médecin de la rive sud, Martin Loranger, pour une nuit de garde à l'urgence de Jonquière! Le ministre Legault a condamné cette méthode, mais la santé étant le talon d'Achille de tout gouvernement, le mal est fait. Ce simple accident de parcours illustre à quel point il est plus facile de proposer des solutions aux problèmes du réseau que de les mettre en application.

La première leçon à tirer de cette convocation par huissier d'un médecin de Montréal pour travailler une nuit à Jonquière, c'est qu'un ministre ne doit jamais confier trop de pouvoir à un bureaucrate, ce dernier étant incapable de faire les nuances qui s'imposent entre la lettre et l'esprit d'une loi. A-t-on idée de convoquer un médecin de Montréal pour assurer la garde pendant une nuit dans une urgence du Lac-Saint-Jean? Mais pour qui se prennent-ils, ces fonctionnaires de la régie régionale locale, pour convoquer ainsi des gens qui habitent aussi loin sans même connaître leur disponibilité?

Deux autres médecins, de Québec ceux-là, dont le chef de l'urgence de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, l'une des plus achalandées de la région, ont aussi dû se plier aux exigences de l'hôpital de Jonquière. Encore là, quelle mouche a donc piqué les fonctionnaires du Saguenay pour faire appel à ces médecins déjà surchargés et indispensables là où ils sont?

Cela n'a ni queue ni tête. On veut bien croire que la direction de l'hôpital de Jonquière ait de la difficulté à pourvoir tous les quarts de travail de son urgence, mais on aimerait d'abord comprendre pourquoi. Des médecins, il en manque partout au Québec, même dans les grands centres. Mais le Saguenay n'est quand même pas une région éloignée! Éloignée de quoi, pourrions-nous demander? Le bassin de population et de services y est suffisamment large pour attirer des gens compétents dans tous les secteurs d'activité. Pourquoi la direction de cet hôpital n'y parvient-elle pas? Y aurait-il moins de médecins par millier d'habitants au Saguenay-Lac-Saint-Jean qu'en Abitibi? Les relations de travail ou la querelle qui a opposé les hôpitaux de Chicoutimi et Jonquière il n'y a pas si longtemps y seraient-ils pour quelque chose? N'y aurait-il pas un hôpital ou une urgence de trop dans ces deux quartiers de la nouvelle ville de Saguenay, situés à cinq kilomètres l'un de l'autre? Chose certaine, c'est qu'avec des fonctionnaires comme ceux qui viennent de se faire remarquer par leur manque de savoir-faire, on ne doit pas se surprendre qu'il y ait des problèmes dans cet hôpital.

L'esprit de la loi 114 n'impliquait pas de faire des gestes aussi stupides. Cette loi avait d'abord pour objectif de mobiliser les médecins d'une même région qui refusent sans raison valable de travailler à l'urgence au profit d'un plus grand confort en cabinet privé. A cause des événements de cette semaine, c'est non seulement l'application de la loi 114 qui est en cause, ce qui serait un moindre mal, mais aussi la future réforme que le ministre Legault entend implanter dans le dessein de mieux répartir les forces médicales entre les régions. Sans une telle réforme, on ne voit pas comment il sera possible de pourvoir un jour les postes vacants en région, à moins de doubler, voire de tripler les salaires des médecins pour les faire sortir de Montréal et de Québec. Or, à entendre les déclarations des fédérations médicales, on peut d'ores et déjà imaginer les difficultés que le ministre Legault aura à convaincre les citoyens que ses fonctionnaires sauront appliquer de façon sensible et sensée les directives qui découleraient d'une éventuelle loi de répartition des médecins. Autant dire que les médecins continueront encore longtemps à mener leur barque comme bon leur semble et que les régions se passeront d'eux.

jrsansfacon@ledevoir.ca

Les pressions de Bush

Les pouvoirs que le président Bush souhaite obtenir du Congrès américain s'avèrent les plus larges ou les plus gourmands depuis ceux accordés en 1964 à Lyndon B. Johnson à la faveur du débat sur la guerre au Vietnam. Si l'actuel chef de l'exécutif récolte tout ce qu'il désire, il sera alors en mesure de faire ce qu'il voudra et quand il le voudra en Irak comme dans les pays avoisinants. Ce faisant, il serait le premier président à passer outre aux obligations contenues dans la War Powers Resolution de 1973, que les législateurs avaient justement conçue pour empêcher tout locataire de la Maison-Blanche d'agir à sa guise lorsque la nation est en guerre.

Simultanément à la communication de ce projet de résolution aux leaders du Congrès, Washington a déployé toute une stratégie juridique dans l'espoir de convaincre les membres les plus influents du Conseil permanent de sécurité qu'il n'y a pas obligation de voter sur l'usage de la force. Arguant que l'Irak est «en infraction matérielle inacceptable» en ce qui a trait aux devoirs que ce pays se doit d'observer conformément aux résolutions votées depuis 1992, le Conseil de sécurité pourrait se contenter de voter une proposition sur cet aspect du dossier et strictement celui-ci. Telle est, en résumé, la position adoptée par l'administration Bush, qui estime donc de d'un point de vue juridique, la table est mise pour passer à l'autre étape, l'offensive militaire.

Bien évidemment, comme il y a loin de la coupe aux lèvres, les leaders démocrates du Congrès ont clairement indiqué qu'ils livreront un rude combat pour que la résolution qui sera débattue dans les prochains jours soit passablement remaniée. Ainsi, il n'est pas question de laisser en l'état le passage précisant la géographie du combat envisagé par Bush. Le patron des démocrates au Sénat, Tom Daschle, veut que soit gommée l'expression «restaurer la paix internationale et la sécurité dans la région». Si tel n'était pas le cas, si le tout passait comme une lettre à la poste, le président des États-Unis se serait libéré de s'attaquer à l'Irak ou à la Syrie.

En outre, les démocrates, qui détiennent d'ailleurs la majorité au Sénat, veulent croiser le fer avec les républicains sur la dimension onusienne du dossier. Contrairement au président Bush, ils estiment qu'il serait extrêmement malvenu de mener une attaque sans la caution, si l'on ose dire, de l'ONU. Pour Daschle et ses collègues, il serait incompréhensible que Bush agisse comme il l'entend après avoir exigé que les Nations unies prennent le tableau par ses cornes en ordonnant le retour des inspecteurs en Irak.

Sachant qu'aucune offensive n'est possible avant les législatives de la mi-novembre, il faut espérer que les électeurs américains sanctionneront un président dangereusement pressé.



Jean-Robert Sansfaçon



André Rousseau, 1911-2002

Nous apprenons avec tristesse le décès, le 17 septembre, de l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce de 1960 à 1962 dans le premier gouvernement de Jean Lesage, André Rousseau, un des premiers artisans de la modernisation économique du Québec. Ce fut un grand privilège pour nous de travailler avec cet homme exceptionnel. Nous savions qu'il était un entrepreneur de la nouvelle école, ouvert à l'innovation et respectueux de ses collaborateurs, comme chacun le savait dans son cher Saint-Jean-Port-Joli.

Il arrivait aussi avec la volonté bien arrêtée de promouvoir le développement des régions, obligatoirement avec leur participation, et il leur répétait constamment: «Aide-toi et le ciel t'aidera.»

Pour nous qui arrivions dans ce ministère réorganisé, avec tout plein de scénarios de développement économique et régional, André Rousseau fut à la fois un concepteur et un vulgarisateur hors pair.

En ce court laps de temps, de juin 1960 à novembre 1962, nous lui devons entre autres:

- la mise sur pied d'un Bureau de la recherche économique et d'un Bureau de la statistique dignes de ce nom;
- le financement de la création du Centre de l'organisation scientifique de l'entreprise (COSE);
- la loi des fonds industriels municipaux, qui interdisait les surenchères néfastes et permettait le financement des parcs industriels municipaux, infrastructures qui sous-tendent les succès actuels;
- le découpage du Québec en 14 régions-programmes pour mettre en œuvre des solutions de développement mieux ciblées;
- l'installation de délégués du ministère de l'Industrie et du Commerce dans chacune de ces régions, avec prise directe sur les décideurs à Québec;

la création par les forces vives du milieu des Conseils économiques, ancêtres des actuels Conseils régionaux de développement, les CRD. Ce furent les précurseurs des municipalités régionales de comté, les MRC, et de l'ensemble des organismes qui œuvrent aujourd'hui en région. En effet, avant 1960, il n'y avait rien de tout cela.

Notons aussi que sur le plan international, il a réussi, malgré la frilosité de plusieurs, à étoffer les équipes économiques des premières délégations extérieures du Québec, soit à New York, Londres et Paris.

Le Québec lui doit beaucoup car il récolte encore aujourd'hui les fruits de la vision d'André Rousseau.

Patrick Hyndman
Le Vésinet, France
Autrefois premier directeur du Bureau d'expansion industrielle, puis sous-ministre adjoint au MIC, diplomate du Québec en France, en Allemagne et au Royaume-Uni

Jean-Yves Papineau
Mont-Tremblant, Québec
Autrefois délégué régional en Mauricie, puis commissaire industriel adjoint et directeur du service de développement régional du MIC, diplomate du Québec en France, avec mandat au Bénélux, directeur du Bureau du Québec dans l'Ouest canadien, diplomate du Québec à Hong-Kong avec mandat en Chine et aux Philippines.

Protocole de Kyoto, une question de crédits

On parle beaucoup, depuis quelque temps, des crédits pour exportation d'énergie propre qui édulcoreraient l'entente de Kyoto. 96 membres libéraux du Parlement fédéral semblent opposés à cette édulcoration, arguant que l'amendement du protocole par l'ajout de tels crédits a déjà été désavoué par le reste des signataires de Kyoto et que l'adoption d'une version édulcorée par le Canada détruirait la

crédibilité du pays sur la scène internationale («Kyoto sans condition ou pas de Kyoto du tout», *Le Devoir*, 15 septembre 2002, page A 1). D'autre part, les ministres canadiens de l'Environnement et des Ressources naturelles sont clairement en faveur d'un tel amendement, qui soustrairait 70 millions de tonnes de CO₂ des obligations de réduction du Canada.

Ayant été moi-même impliqué directement dans les études économiques menées par les gouvernements canadien et provinciaux, j'ai eu maintes occasions d'aborder la question des crédits pour l'exportation d'énergie propre. Bien qu'attrayante a priori, cette idée est peu défendable, pour la simple raison suivante: dans le cas d'une non-ratification de Kyoto par le Canada, ces exportations d'énergie propre seraient-elles différentes de ce qu'elles seraient dans le cas d'une ratification? Poser la question, c'est y répondre: non, car la raison de ces exportations n'a rien à voir avec Kyoto et tout à voir avec le commerce habituel entre le Canada et les États-Unis. N'oublions pas que ces exportations ne constituent pas un effort canadien en vue de réduire les émissions mais visent plutôt à ce que le Canada trouve son compte dans de telles ventes d'énergie propre, et il ne les fait pas pour faire diminuer les émissions aux États-Unis mais bien pour faire un profit!

Si on acceptait de compter de tels crédits, alors pourquoi s'arrêter à l'énergie propre? L'aluminium exporté par le Canada est lui aussi produit à partir d'électricité hydraulique (donc sans GES), et on pourrait aussi bien demander des crédits pour ces exportations-là! On voit clairement qu'invoquer de tels crédits reviendrait à remettre en question tout le protocole car de nombreux autres pays seraient en droit d'invoquer le principe des exportations propres pour leur propre compte. Soyons raisonnables: le protocole existe, ratifions-le ou non, mais il est trop tard pour essayer de le changer puisqu'il a déjà été ratifié par de nombreux pays.

Richard Loulou
Professeur émérite, le 17 septembre 2002

LIBRE OPINION

L'avenir se bâtit sur des conditions gagnantes

STÉPHANE P. AHERN
Président de la Fédération des médecins résidents du Québec

La semaine dernière, les médias électroniques et écrits ont diffusé une nouvelle portant sur la solution du gouvernement et des universités pour résoudre le manque d'effectifs médicaux dans les régions éloignées: les admissions dirigées en médecine. Simplement dit, cette approche, que le gouvernement entend réévaluer au printemps prochain, propose que les étudiants qui habitent les régions éloignées (Côte-Nord, Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue) voient leur côté de rendement scolaire accrue de 0,5%. Cette majoration viserait à accroître le nombre de résidents des régions éloignées qui accèdent à la pratique médicale.

La Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) considère que cette approche constitue une rupture franche avec la tradition québécoise visant à promouvoir l'égalité des chances pour tous. L'accès à des soins de qualité pour la population constitue certes un des chevaux de bataille les plus importants des jeunes médecins. On ne peut toutefois pas s'appuyer sur un tel argument pour imposer des solutions qui ne changeront rien à la situation actuelle — les jeunes médecins s'installent déjà en très grand nombre dans les régions éloignées et isolées — et qui ne feront qu'engendrer de la discrimination interrégionale. Nous disons non à la discrimination, quelle qu'elle soit!

Qui plus est, soyons francs, cette «solution miracle» n'a aucunement démontré son efficacité. Les étudiants en médecine des régions éloi-

gnées ne retournent pas nécessairement chez eux pour pratiquer, pas plus que les jeunes de ces régions qui partent pour aller étudier d'autres disciplines dans les grands centres. Décider à 18 ou 19 ans de l'endroit où on résidera dix ans plus tard est illusoire! Et qui nous dit que le jeune médecin provenant d'une région donnée pourra retourner dans cette même région si les besoins ont changé? Dix ans, c'est long! Peut-être serait-il plus efficace d'intégrer des stages dans ces régions dans le cadre de la formation prédoctorale ou postdoctorale, permettant ainsi une meilleure compréhension des besoins de ces milieux par les jeunes médecins et du type de pratique, différent mais souvent très stimulant, qui les y attend.

Il faut penser la santé autrement

Ce qu'il faut, c'est penser autrement l'accessibilité aux soins et aux services de santé pour les citoyens de toutes les régions du Québec. Il nous faut revoir la dynamique entre les disciplines de base et les spécialités tertiaires et quaternaires.

L'excellence des soins constitue la seule garantie que puissent assurer au quotidien tous les médecins du réseau. Il existe moult embûches dans les processus de sélection des candidats à la pratique médicale. La recherche de l'excellence universitaire devrait constituer un critère majeur dans les choix qui sont faits. Nous croyons que nous devons poursuivre ce travail de mise en valeur de l'excellence universitaire d'abord, tout en reconnaissant l'importance de l'excellence humaine et sociale des médecins de demain. Nous disons non au favoritisme sous toutes ses formes! Ce sont des critères d'excellence à

tous points de vue qui doivent primer, pas le lieu de naissance des candidats.

Comme jeunes médecins, nous ne pourrions pas davantage appuyer une approche discriminatoire qui exigerait que les jeunes aient à signer des contrats pour retourner en région s'ils souhaitent bénéficier d'une dose de favoritisme. L'apprentissage de la médecine est une longue odyssée universitaire qui dure de six à dix ans, parfois plus. Mais elle constitue aussi un cheminement humain au cours duquel les futurs médecins devront faire des choix personnels et professionnels: au-delà des décisions qui auront trait à leur pratique médicale, des couples se formeront, et certains fonderont une famille.

Sans aucun doute, les jeunes des régions ont le droit, comme tous les autres, d'accéder à une formation médicale. Et notre société doit reconnaître qu'ils doivent parfois franchir de plus hauts obstacles pour y parvenir. Nous devons être prêts à les aider. S'il y a moins de jeunes en région qui sont en mesure d'offrir des performances équivalentes, il importe dès lors de s'interroger sur les raisons de ces résultats. Ce sont là que résident les vraies solutions. Si le gouvernement veut permettre à des jeunes en région d'accéder à une formation médicale, il doit s'assurer de leur fournir une formation de pointe plutôt que de leur faire miroiter de fausses espérances.

Équité, solidarité, excellence universitaire, professionnelle, humaine et sociale sont des critères inconditionnels à respecter dans la recherche d'une vraie solution.

La revue de presse du Canada anglais, d'Antoine Robitaille, reviendra samedi prochain.

IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Manifestations étudiantes à Concordia lors de la visite de Benjamin Nétanyahou

Concordia:
j'y étais

JULIEN BAUER

Pierre Beaudet, président d'Alternatives, cherche à me faire passer pour un menteur. Manque de chance pour M. Beaudet: Concordia, le 9 septembre, j'y étais. Les lecteurs du *Devoir* ont le droit de savoir ce qui s'est passé.

Arrivés sur place, mon épouse et moi, avant 11h, nous avons constaté que les portes donnant sur le boulevard de Maisonneuve étaient bloquées par des manifestants. Un de leurs leaders hurlait des imprécations pour chauffer la foule. Le service de sécurité nous a dit d'entrer par la rue Mackay puis nous a dirigés vers la rue Bishop. Nous avons attendu plus d'une demi-heure, puis, tout à coup, venant du nord où il n'y avait aucun policier, plus d'une centaine de personnes ont dévalé la rue et poussé ceux qui attendaient. Ils ont scandé ce grand hymne pacifique, «sans hargne et sans haine», dit M. Beaudet: «Par le sang, par le feu, nous construirons la Palestine.» Ils avaient un assortiment plutôt curieux de drapeaux: des drapeaux palestiniens, des drapeaux du Hamas, un drapeau libanais (sans doute en signe de solidarité avec le Liban occupé par la Syrie), des drapeaux rouges avec Che Guevara et un drapeau soviétique avec faucille et marteau.

À trois reprises, les manifestants «sans hargne et sans haine» ont attaqué ceux qui croyaient, naïvement, que le droit de parole fait partie de la vie démocratique

À trois reprises, les manifestants «sans hargne et sans haine» ont attaqué ceux qui croyaient, naïvement, que le droit de parole fait partie de la vie démocratique

À trois reprises, les manifestants «sans hargne et sans haine» ont attaqué ceux qui croyaient, naïvement, que le droit de parole fait partie de la vie démocratique

À trois reprises, les manifestants «sans hargne et sans haine» ont attaqué ceux qui croyaient, naïvement, que le droit de parole fait partie de la vie démocratique

Quand on manipule
la liberté
d'expression

NICOLAS RENAUD

Éditeur du magazine en ligne Hors champ et ancien étudiant à l'université Concordia



À la suite de la manifestation du lundi 9 septembre à l'université Concordia, tous les médias locaux et nationaux sans exception, tant chez les éditorialistes que dans les lettres des lecteurs, ont publié et télédiffusé une seule version des faits. La condamnation des manifestants pour avoir empêché Benjamin Nétanyahou de prononcer son discours a été unanime, à des degrés plus ou moins sévères selon les médias.

Il est toutefois désolant qu'une fois cet os de la liberté d'expression lancé par Nétanyahou, tous l'aient mordu si fort que personne ne semble avoir vu l'enjeu de l'événement dans son ensemble, c'est-à-dire la manipulation de nos médias, permettant ainsi à un politicien, avec l'assentiment général, de démontrer un groupe de façon indiscutablement grossière et injuste, faisant parader son image de victime afin de soustraire au débat le fond réel de son programme politique. Il est nécessaire de le rappeler: ce programme ne se soucie guère de débat et de liberté. Si, à juste titre, tout le monde s'est empressé de critiquer les manifestants, il est plutôt stupéfiant que personne n'ait cru bon de critiquer la vision de l'ancien premier ministre d'Israël, qui prône l'expulsion des Palestiniens, qui a reproché à Sharon de participer à toute forme de négociation et qui est venu en Amérique essentiellement pour semer dans l'opinion publique le message qu'il a répété à Montréal: «Les militants pro-palestiniens soutiennent aussi Saddam Hussein, Arafat et Oussama ben Laden.» Il faut certes défendre la liberté d'expression, ce qui ne signifie pas que de pareilles énormités en soient un usage sain et que nous ne devions pas les condamner aussi.

Tremplin idéologique

J'étais présent. Je ne suis ni Juif ni Palestinien, mais j'appuyais ceux qui voulaient dénoncer l'utilisation d'une université comme tremplin idéologique d'un politicien d'extrême droite, entraînant l'opération provocatrice d'une ségrégation à l'intérieur de l'institution, où un groupe est admis pendant que l'autre doit faire face aux forces policières venues contenir son mécontentement. Je suis contre toute violence dans le cadre de n'importe quelle manifestation. Ces actes n'ont aucune vertu dans la lutte pour la justice. Je suis aussi en désaccord avec le fait d'empêcher une personne de s'exprimer. Ce fut là

un manque flagrant de jugement de la part des organisateurs de la manifestation. Finalement, j'ai été mal à l'aise devant l'intimidation qu'ont eu à subir des étudiants juifs dans leur école. Toutefois, comme tous ceux qui étaient sur place, je ne suis pas un «nazi», ainsi que l'a déclaré Israël Asper, l'un des promoteurs de la venue de Nétanyahou. Je ne suis pas non plus un «sympathisant de terroristes qui font exploser des autobus de bébés [...]», la même lueur de haine dans les yeux que je vois au Moyen-Orient», comme l'a déclaré Nétanyahou. Victime, peut-être, mais aussi très heureux de la tournure des événements, comme en témoignent ses propos irresponsables, sans la moindre valeur de discours rationnel, nous en conviendrons, et uniquement dédiés à son intérêt politique. Des phrases comme celle-ci: «On m'a empêché de parler à 600 personnes mais je peux maintenant m'adresser à 30 millions de Canadiens» semblaient d'ailleurs bien préparées à l'avance et trahissent la satisfaction de voir le scénario idéal se réaliser.

Détournement

Certains médias ont ignoré ces propos alors que d'autres les ont rapportés avec ferveur. Lesquels ont été les plus prompts à diffuser son message et à dépendre les manifestants comme des barbares? Ceux, entre autres, qui appartiennent à Israël Asper lui-même (*Global, National Post, The Gazette*). Il est propriétaire de CanWest, tête de la plus importante concentration de médias au Canada, elle-même la principale menace, nous pouvons l'affirmer, de la liberté de presse dans ce pays.

N'oublions pas qu'Asper a déjà défendu à ses journaux de publier toute critique des politiques d'Israël et qu'il leur impose chaque semaine un «éditorial national» unique. Mais toutes ces filiations, déterminantes derrière la représentation des faits qui leur était offerte, n'ont pas préoccupé les vaillants défenseurs de la liberté d'expression qui ont fait front commun. À la télévision, aucun réseau, à ma connaissance, n'a expliqué l'idéologie politique de Nétanyahou, laissant croire qu'il était ciblé simplement parce qu'il est un politicien israélien. De plus, tous ont omis de mentionner le nom du groupe organisateur, nom qui, en soi, n'exprime rien d'anti-israélien: la Coalition pour une paix juste au Moyen-Orient. Aux nouvelles de 18h du *Téléjournal* de Radio-Canada, on donnait la parole à un représentant de la manifestation. Cet extrait avait disparu dans le bulletin de 22h. Et on pourrait ainsi relever la direction prise par tous les médias dans leur couverture de l'événement.

La liberté d'expression est un bien beau principe, mais à quoi cela sert-il de le défendre quand on accepte qu'il soit utilisé et détourné à des fins politiques et récupéré par certains médias dont l'objectivité est d'avance impensable?



Denise Bombardier

La pensée
magique

Il ne se passe guère une journée sans qu'un interlocuteur vous interrompe et vous demande: «De quel signe êtes-vous?» Ce à quoi je réponds souvent: «Trouvez-le.» La plupart du temps, ce dernier défile tous les signes du zodiaque avant d'arriver au mien. Alors, pas dépité pour deux sous, il ajoute: «C'est à cause de votre ascendant que je n'y suis pas arrivé.»

Dans les diners autour d'une table, la discussion est vive, serrée et intellectuellement articulée jusqu'au moment où l'un des participants introduit un argument ésotérique du genre: «Le karma de Saddam Hussein lui dicte sa conduite. Quant à Bush, un drainage lymphatique calmerait ses ardeurs guerrières.» Caricature, direz-vous? Si peu.

Un chercheur à la fois scientifique et original de l'Université de Montréal, Serge Larivée, dont on connaissait déjà les travaux sur le plagiat dans le monde universitaire, vient de publier une étude qui montre que les livres de pseudo-sciences occupent sept fois plus d'espace sur les rayons des librairies que les ouvrages de vulgarisation scientifique, à cause, bien sûr, de la demande des clients lecteurs. Dans les bibliothèques publiques — qui auraient, à ce qu'on sache, une vocation pédagogique —, les livres sur l'ésotérisme, l'astrologie et le fourre-tout qu'on appelle nouvel âge dominent les ouvrages à caractère scientifique. Doit-on s'en étonner?

Le rejet de la religion traditionnelle qui a entraîné l'abandon des références spirituelles a ouvert tout grand les portes à des croyances diverses, plus ou moins aberrantes. Ajoutons à cela la philosophie du vécu qui a dominé la pédagogie scolaire durant quelques décennies et qui pourrait se résumer par l'affirmation suivante: «Je ne suis jamais allé en Turquie, donc la Turquie n'existe pas», et on se retrouve avec une partie importante de la population qui croit à des forces extraterrestres et à l'énergie de garrottes payées la peau des fesses, qui vouent un culte absolu aux aliments naturels en oubliant que des champignons, aussi naturels soient-ils, peuvent nous tuer dans l'heure qui suit leur consommation et que les médecins n'en savent pas plus que les «doux médecins» qui massent, engourdissent et intoxiquent l'esprit et le corps à des prix non soldés comparativement au taux de l'acte médical.

L'adhésion aux pseudo-sciences met en échec la connaissance elle-même. Ceux qui savent (un peu ou beaucoup) sont dans le meilleur des cas écoutés distraitemment et, dans le pire, suspectés. Plusieurs confondent l'astrologie et l'astronomie, le chimiste et l'alchimiste, le physicien et l'autodidacte de la théorie du trou noir. Nous vivons entourés de gens qui ont foi dans les ondes, les vibrations, les voix intérieures et les esprits bienfaisants ou maléfaisants.

Comme nous n'en sommes pas à un paradoxe près et puisqu'on découvre, si on en doutait encore, que la technologie n'est que de la quincaillerie, ces mêmes gens utilisent Internet pour s'enfoncer davantage dans l'irrationnel ou pour diffuser leurs pseudo-sciences à tous les naïfs, les inquiets et les angouissés de la planète à la recherche de réponses simples et définitives à des questions sans réponse ou à choix multiple.

Changer devient progresser

La pensée magique évacue aussi l'expérience comme critère de compétence. Dans ce contexte, changer devient progresser. Transposée dans le domaine politique, cette façon d'appréhender la vie n'est pas sans conséquences. La pensée magique entraîne aussi un fatalisme social puisqu'elle soumet les êtres à des forces occultes et, en ce sens, elle représente une régression indiscutable de l'évolution humaine, ou plutôt humaniste, devrait-on préciser.

La rationalité nous a permis de nous soustraire à la loi du Talion, d'instaurer un système de droit basé sur l'égalité des personnes, de nous éloigner de tous ces intégrismes dont nous subissons hélas les tristes conséquences, d'améliorer les conditions de vie, bref, d'élever l'être humain au-dessus des multiples tyrannies qui le menacent. Si la science, ultime expression de l'intelligence humaine, n'est pas le bien, elle permet néanmoins d'y accéder alors que la pseudo-science mène facilement à l'obscurantisme, l'exploitation et l'aliénation.

L'engouement pour les pseudo-sciences exprime évidemment une angoisse que l'accès à la connaissance n'arrive pas à apaiser. Il indique aussi que très nombreux sont ceux qui n'acceptent pas les limites de la science, lesquelles ne sont que les limites de la connaissance humaine. La maladie, le malheur, la souffrance et la mort ne sont plus vécus comme des fatalités mais comme des erreurs de fonctionnement ou, pire, des punitions, des injustices que l'on devrait nous épargner. En se réfugiant dans le monde magique de l'irrationnel, on cherche avant tout à se soustraire aux risques inhérents que constitue le savoir scientifique, c'est-à-dire le doute perpétuel et l'obligation de remettre en cause ses croyances, ses idées et ses espoirs. Or le vrai progrès humain prend sa source dans cette pratique de la rationalité.

Merci aux lecteurs qui m'ont rappelé mon erreur d'avoir confondu le texte d'Aragon et celui de Raymond Lévesque dans la précédente chronique. La mémoire sélective m'a joué un tour, je suppose.

denbombardier@earthlink.net

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, (publicitaires), Laurence Theriault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Laffleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

SCIENCE

Faculté de l'éducation permanente
La faculté d'évoluer

Diversifiez vos compétences.

514 343-6090
www.fep.umontreal.ca

Université
de Montréal

EN BREF

Gène agresseur

(ASP) — Des enfants qui ont été maltraités dans leur enfance deviendront eux-mêmes des parents abusifs. Mais pas tous. Pourquoi cela ?

Des chercheurs viennent de mettre la main sur un gène qui pourrait contenir une partie de la réponse. Il accroîtrait les comportements violents chez ceux qui ont connu de tels problèmes dans leur enfance. Selon une étude parue dans la revue *Science*, une mutation de ce gène libérerait dans le cerveau une substance qui augmenterait le risque qu'un homme soit violent, mais uniquement chez ceux qui furent maltraités quand ils étaient enfants.

Les scientifiques spécialistes du cerveau ont identifié depuis des années certaines de ces substances qui poussent à l'agressivité ; mais c'est la première fois qu'on établit un lien entre une telle substance et les passés familiaux d'un aussi grand nombre d'individus : les dossiers médicaux de 1 037 personnes nées aux États-Unis et en Grande-Bretagne en 1972 ont été épluchés, de leur enfance jusqu'à aujourd'hui.

Je pense que je suis stupide, donc je le suis

(ASP) — L'estime de soi est délicatement chose bien fragile. Chez certaines personnes, il suffit de se sentir rejeté... pour soudain obtenir de moins bons résultats aux tests d'intelligence. Pendant deux ans, un psychosociologue de l'Université Case Western Reserve (Ohio) a suivi différents «cobayes» : aux uns, il a par exemple remis une fausse évaluation de leur personnalité, qui laissait croire qu'ils étaient destinés à rester seuls toute leur vie.

D'autres étaient rejetés par un groupe auquel ils essayaient d'apporter leur aide. Après ces expériences déplorables, les tests d'intelligence qu'on leur faisait subir étaient invariablement moins bien réussis qu'avant l'expérience, parfois de 25 ou 30 %. Et dire qu'on se plaint du sort réservé aux rats de laboratoire...

Les mystères de l'Ouest

(ASP) — On ne sait pas trop ce que John Wayne en dirait, mais le Far West avait lui aussi des secrets bien cachés. Une archéologue a découvert une seringue et des aiguilles qui témoignent d'un usage régulier de drogues dans une résidence de Virginia City, Nevada, il y a 125 ans. L'analyse au microscope a révélé des traces de morphine sur les aiguilles ; elle a aussi révélé des fragments d'ADN appartenant à au moins quatre personnes, ce qui signifie qu'on se partageait les aiguilles. Et au moins un de ces individus était un Noir, comme quoi il y avait des lieux où la discrimination n'était pas une priorité...

Arbre généalogique

(ASP) — Les habitants du pays de Galles sont génétiquement distincts de ceux qui vivent en Angleterre, pourtant juste à côté. La raison est vieille de 1 500 ans : les invasions barbares, comme on les appelle dans les livres d'histoire. A cette époque, des peuples anglo-saxons ont débarqué sur l'île britannique et en ont délogé ceux qui vivaient déjà là : les Celtes. Les descendants de ceux-ci ne se retrouvent plus, aujourd'hui, qu'au pays de Galles. Ils ont dû les déloger très rapidement pour que cette différence génétique subsiste encore quinze siècles plus tard. Au point où, révèle une analyse menée au Collège universitaire de Londres, les hommes d'Angleterre sont génétiquement plus proches des habitants de la Frise, une province des Pays-Bas d'où on croit que les Anglo-Saxons étaient originaires, que de leurs voisins gallois. La «frontière génétique» correspond même, en gros, à la frontière qui avait cours au Moyen Âge, entre l'Angleterre et le pays de Galles.

L'histoire racontée par les gènes

De la fondation de Québec jusqu'à nos jours, la destinée de la population québécoise a fortement accéléré l'évolution de son patrimoine génétique

Le 13 septembre 1759, sur les plaines d'Abraham, les troupes britanniques écrasent en moins d'un quart d'heure une armée française mal préparée et en attente de renforts qui arriveront trop tard. Cette célèbre bataille scelle le destin de la Nouvelle-France... et du même coup détermine celui du patrimoine génétique de sa population qui, en grande partie, choisit de demeurer sur cette terre d'Amérique désormais gouvernée par l'Angleterre.

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

De la fondation de Québec en 1608 jusqu'à nos jours, la destinée de la population québécoise a fortement accéléré l'évolution de son pool — patrimoine — génétique. Lequel a vu la fréquence de certaines mutations se modifier substantiellement en l'espace de quatre siècles, avec pour conséquence la prévalence élevée dans l'est du Québec d'une dizaine de maladies héréditaires peu fréquentes, voire inexistantes ailleurs dans le monde. Parmi celles-ci : la dystrophie musculaire oculopharyngée, la dystrophie myotonique (ou maladie de Steinert), la tyrosinémie, l'ataxie spastique Charlevoix-Saguenay et la neuropathie sensorimotrice avec ou sans agénésie du corps calleux.

Par contre, quelques maladies génétiques relativement communes dans les populations européennes, comme l'hémophilie et la dystrophie musculaire de Duchesne, sont rarissimes dans cette même région du Québec. Le « fardeau génétique » de la population canadienne-française du Québec n'est donc pas plus lourd que celui de la plupart des autres populations humaines. Simplement, il se distribue différemment.

Cette distribution toute particulière des gènes est caractéristique de quelques rares populations dites à « effet fondateur », comme la Finlande et l'Islande. Les populations dites à effet fondateur sont généralement issues d'un petit groupe d'immigrants qui s'établissent sur un territoire le plus souvent inoccupé où ils donnent naissance à une nouvelle population qui se reproduit ensuite en vase clos. Ces populations intéressent au plus haut point les généticiens car l'effet fondateur rend la localisation et l'identification des gènes responsables de maladies héréditaires nettement plus simples que dans une grande population hétérogène, comme celle de la France par exemple.

Dans une population à effet fondateur, la majorité des personnes atteintes d'une même maladie génétique partagent en général un bout de chromosome plus ou moins long qui leur fut transmis par un ancêtre commun, habituellement l'un des fondateurs de la population. Cette séquence d'ADN commune comprend la mutation ainsi qu'une petite portion du chromosome de chaque côté de la mutation où siègent des « marqueurs » génétiques reconnaissables à leur taille caractéristique. Dans une population hétérogène, le gène délétère et surtout les marqueurs qui l'avouissent peuvent par contre être de tailles différentes chez des individus souffrant d'une même maladie génétique, ce qui complique considérablement la recherche de mutations.

De plus, la croissance extraordinaire qu'a connue la population canadienne-française en l'espace de trois siècles et demi a favorisé la multiplication des porteurs de certaines mutations fondatrices. Or un nombre de porteurs élevé constitue aussi une source exceptionnelle d'informations pour les généticiens.

Mais si la population québécoise a acquis de telles particularités génétiques, qui désormais la distinguent nettement de la population française, c'est en raison de facteurs sociaux, culturels et économiques, souligne Gérard Bouchard, historien et sociologue à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

« La Nouvelle-France n'attirait pas beaucoup les Français en raison de son climat rigoureux mais aussi parce qu'elle n'offrait guère de débouchés commerciaux », rappelle Bertrand Desjardins, chercheur au département de démographie de l'Université de Montréal. Les courageux qui décidaient malgré tout d'immigrer dans la colonie naissante provenaient principalement de Normandie, du Perche et du Poitou, des provinces situées à proximité des ports d'embarquement. « Arrivés très tôt dans la colonie, ces pionniers contribueront plus que les autres au pool génétique de la population actuelle car ils auront eu davantage de descendants susceptibles de diffuser leurs gènes », explique-t-il. Sous le règne de Louis XIV, l'État met en place des mesures incitatives qui permettent de trouver de nouvelles recrues en Bretagne, dans l'Aunis, la Saintonge et la région parisienne, mais aussi en Auvergne, en Anjou ainsi que dans le Languedoc.

La contribution des femmes

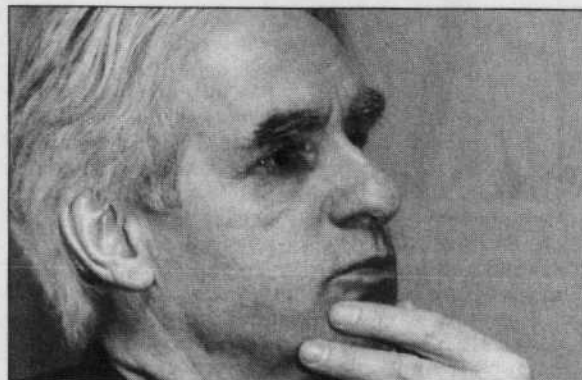
Jusqu'en 1660, l'immigration féminine demeure toutefois rarissime et pour remédier au problème, la France envoie en vingt ans près de 1 200 « filles du roi », auxquelles celui-ci promet une dot de mariage intéressante. Orphelines ou enfants trouvées que l'État recueille sous son aile à l'hôpital général de Paris, les filles du roi reçoivent une bonne éducation de même qu'une certaine instruction avant leur départ. Elles trouvent généralement mari dans les semaines qui suivent leur arrivée. Malgré cet effort de peuplement, les femmes demeureront néanmoins nettement minoritaires parmi les 7 500 immigrants que l'on considère comme les fondateurs de la population québécoise francophone puisqu'ils sont les seuls à avoir laissé une descendance en Amérique.

« Parce que les femmes sont arrivées assez tôt, essentiellement avant 1680, et en petit nombre, leur contribution au patrimoine génétique de la population est par contre immense, voire majoritaire et supérieure à celle des hommes. Leurs gènes sont davantage représentés dans le pool génétique actuel », souligne le démographe. En effet, les fondatrices avaient déjà des centaines de descendants lorsque débarquaient les derniers immigrants français peu avant la Conquête. Ceux-ci se mariaient alors avec les descendantes de quatrième, voire de cinquième génération des pionnières.



La mort du général Wolfe à la bataille des plaines d'Abraham, Québec, 1759.

D'autre part, « les 7 500 fondateurs venus en grande partie de l'ouest de la France ne représentaient pas une réplique exacte du génome de la mosaïque humaine qu'était la France ancienne avec ses quelques millions d'habitants regroupés en une multitude de petites entités relativement autonomes », explique Gérard Bouchard. Ils n'en constituaient qu'un échantillon partiel comportant quelques mutations rares mais en même temps exempt de certaines autres. Ce biais d'échantillonnage s'est ensuite accentué grâce à un taux de natalité parmi les plus élevés au monde. Si bien que l'écart s'est graduellement creusé entre le pool génétique de la nouvelle population d'Amérique et celui de sa population mère. Alors qu'en France le déclin de la natalité était déjà enclenché, la colonie avec son immense territoire à exploiter favorisait toujours les progénitures nombreuses. L'État accordait même une prime à la naissance du douzième enfant ! De plus, peu de guerres, de famines et d'épidémies venaient décimer les familles, si bien que celles-ci comptaient



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

« Si la population québécoise a acquis des particularités génétiques qui la distinguent de la population française, c'est en raison de facteurs sociaux, culturels et économiques », souligne l'historien-sociologue Gérard Bouchard.

en moyenne sept enfants qui atteignaient l'âge de la reproduction. Et cette tendance s'est maintenue jusqu'au début du XX^e siècle. A ce rythme-là, il est facile d'imaginer la prolifération des porteurs d'une mutation introduite par une femme entrée dans la colonie en 1630 !

« Ces conséquences de l'effet fondateur auraient pu être atténuées, voire annulées par une immigration abondante et diversifiée », lance Gérard Bouchard, mais l'issue de la bataille des plaines d'Abraham a écarté cette possibilité. A partir de la Conquête, toute immigration française cesse. Les nouveaux immigrants sont désormais des Anglais protestants et des Irlandais catholiques. Les barrières de la langue et de la religion limitent les unions entre les Canadiens français catholiques et ces deux communautés. De plus, les enfants issus des unions non officielles entre les coureurs des bois et des Amérindiennes sont, comme on peut l'imaginer, le plus souvent adoptés par les indigènes. « Il y a donc eu apport de gènes européens chez ces derniers, mais l'inverse est négligeable », précise l'historien-sociologue.

L'immigration anglophone se concentre dans l'ouest de la colonie, principalement à Montréal où elle répand ses effets diversificateurs, auxquels se joindront au début du XX^e siècle ceux d'immigrants d'origine juive, grecque, italienne et autres. Les Canadiens français, quant à eux, restent fortement majoritaires dans l'est du Québec où l'effet fondateur se perpétue, voire se concentre.

Second effet fondateur

Une fois que les colons eurent occupé les terres de la vallée du Saint-Laurent entourant les ports d'arrivée de Québec et Montréal, le peuplement s'étend en amont de Montréal et en aval de Québec, plus particulièrement vers le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie sur la rive sud et vers Charlevoix sur la rive nord. « Le peuplement de Charlevoix qui s'amorce en 1675 s'apparente à un second effet fondateur, fait remarquer Gérard Bouchard. Cette fois, les immigrants proviennent de la région de Québec et leur nombre est plus limité. De plus, le recrutement n'est pas vraiment aléatoire puisque ce sont des « grappes de parenté » qui émigrent. » Une première famille part en pionnière et lorsque la vie semble prospérer dans le nouveau coin de pays, d'autres parents viennent les rejoindre. Les immigrants sont donc en partie porteurs des mêmes gènes.

Comme les terres fertiles sont plutôt rares dans Charlevoix, les familles commencent à éprouver des difficultés à

établir leurs enfants à partir de 1830. Cette situation déclenche un nouveau mouvement migratoire en direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ), un troisième « effet fondateur » en quelque sorte. Cette fois aussi, l'apparement entre certains migrants accroît l'homogénéité du nouveau bassin génétique. Comme très peu de sang neuf en provenance du vieux continent parvient jusqu'à ces régions éloignées à partir de la Conquête, la dynamique de l'effet fondateur se poursuit. « Les populations se reproduisent en vase clos à partir du stock génétique initial, mais le vase est celui d'une macrorégion », précise Gérard Bouchard. De plus, l'industrialisation de la région du SLSJ, à la fin du XIX^e siècle, attire des immigrants de l'ouest de la province qui introduisent de nouveaux gènes et ainsi tempèrent l'effet homogénéisant des premières migrations en provenance de Charlevoix.

N'empêche, la succession d'effets fondateurs régionaux conjuguée à un taux de natalité élevé a sans aucun doute contribué à l'accroissement rapide du nombre de porteurs de certains gènes délétères. Mais un autre facteur était aussi à l'œuvre. En reconstituant des généalogies à l'aide du fichier BALSAC — qui rassemble tous les actes de naissance, mariage et décès de la région du SLSJ depuis 1836 —, Marc Tremblay, de l'UQAC, et Evelyne Heyer, chercheur du CNRS au Laboratoire d'anthropologie biologique du Musée de l'Homme à Paris, ont observé que la taille des familles se perpétuait d'une génération à l'autre. Ainsi, les familles qui avaient le plus grand nombre d'enfants mariés faisant souche dans la région voyaient leurs enfants engendrer à leur tour une progéniture nombreuse peu encline à l'émigration. « Il est donc clair que les gènes portés par ceux qui ont eu les progénitures les plus nombreuses ont vu leur fréquence s'accroître rapidement par rapport à ceux véhiculés par les fondateurs ayant eu une plus petite descendance », résume Evelyne Heyer. Comme chaque être humain porte dans son génome quatre à cinq allèles (copies de gène) récessifs (qui ne donnent la maladie que si l'on reçoit la mutation à la fois de son père et de sa mère), ceux qui étaient portés par les fondateurs les plus prolifiques se sont retrouvés — des générations plus tard — à des fréquences suffisamment élevées dans les régions où l'effet fondateur a perduré comme au SLSJ pour que certains individus reçoivent par hasard l'un de ces allèles à la fois de leur père et de leur mère. » Dans les populations européennes, certains de ces allèles récessifs (ceux notamment de l'ataxie spastique Charlevoix-Saguenay) sont demeurés par contre si rares qu'il n'y a pas eu d'unions entre deux individus porteurs ayant donné naissance à un enfant malade.

Une chose est certaine : l'incidence accrue au SLSJ de certaines maladies héréditaires récessives ne découle donc pas d'unions entre individus de proche parenté. D'autant plus que, depuis le début de la colonie, l'Église catholique décourageait les mariages entre cousins germains et exigeait une dispense pour ceux du deuxième degré. Elle est plutôt attribuable à une « consanguinité éloignée » dans le sens où les conjoints d'un couple ne se connaissent pas de liens de parenté mais ils possèdent à leur insu un ancêtre commun à la 10^e, la 12^e, voire la 14^e génération. Et c'est de ce lointain ancêtre qu'ils ont reçu chacun la même copie défectueuse d'un gène.

Homogénéité mais aussi diversité

Un grand paradoxe caractérise néanmoins le patrimoine génétique des habitants du SLSJ. Malgré d'importants éléments d'homogénéité, une grande partie du génome présente une remarquable diversité. Les analyses moléculaires de l'ADN mitochondrial (transmis uniquement par la mère) et chromosomique effectuées par Evelyne Heyer et l'équipe de Damien Labuda, de l'Hôpital Sainte-Justine à Montréal, ont en effet révélé une étonnante variabilité que l'on attribue en grande partie à l'hétérogénéité de la population fondatrice. Cette dernière provenait en effet d'un éventail assez large de régions de France. Pas encore centralisée, la France du XVII^e et du début du XVIII^e siècle était habitée par une population bigarrée en raison d'une immigration incessante depuis le Moyen Âge et partagée en plusieurs entités régionales. « Le SLSJ a bien sûr perdu un peu de la diversité génétique de la France mais c'est surtout la fréquence des gènes qui a changé », précise Evelyne Heyer.

Et, ironie du sort, la variabilité de l'ADN mitochondrial au SLSJ se rapproche davantage de celle de l'Angleterre que de celle de la France entière. « Évident, réplique Evelyne Heyer, puisque les fondateurs de la population québécoise venaient pour la plupart des mêmes régions que ceux qui ont colonisé la Grande-Bretagne ! »